

certaines sont domiciliées à Bruxelles, cela ne signifie pas forcément qu'ils en soient originaires. Nombre d'entre eux proviennent d'autres régions et se domicilient à Bruxelles, pour être proches de leur emploi.

Cela pose des problèmes, dans la mesure où beaucoup de ces enseignants ne connaissent pas bien les contextes de vie de la population scolaire, dans l'enseignement fondamental et secondaire de Bruxelles, ou ont été moins confrontés, dans leur milieu de vie ou d'étude, aux différences culturelles, percevant peu les enjeux voire les obstacles ou tensions que cela représente en matière d'éducation et d'apprentissage. On constate aussi que les enseignants navetteurs ne peuvent guère participer à une vie de quartier autour de l'implantation scolaire.

Ce phénomène s'explique notamment par le fait que, proportionnellement, la Région de Bruxelles-Capitale offre moins de lieux de formation de futurs professeurs, au prorata de la population en âge d'obligation scolaire, que les autres sous-régions de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Ainsi, Monsieur le Ministre, la région liégeoise que vous connaissez bien compte bien plus de hautes écoles. D'ailleurs, de nombreux enseignants liégeois viennent donner cours à Bruxelles. Le territoire bruxellois manque de hautes écoles et ces dernières ne sont pas réparties de manière harmonieuse sur l'ensemble du territoire. Il serait pourtant intéressant, en ce domaine, de prévoir des pôles d'attractivité dans différents quartiers et pour différents publics.

Ma question s'inscrit dans la réflexion sur la réforme de la formation initiale des enseignants: au sein de votre cabinet ou de votre administration étudie-t-on la question de la répartition harmonieuse des établissements de formation des enseignants, en particulier en Région de Bruxelles-Capitale? Le GT40 ou un autre GT en est-il chargé? Avez-vous des premières conclusions ou orientations à nous communiquer à ce propos?

**M. Jean-Claude Marcourt**, vice-président et ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et des Médias. – Le manque d'enseignants bruxellois formés à Bruxelles est une problématique connue. Je constate toutefois que le nombre d'étudiants des catégories pédagogiques des hautes écoles situées en Région de Bruxelles-Capitale est en augmentation. En effet, sur les dix dernières années, le nombre d'étudiants de la section préscolaire a augmenté de 6 %, mais surtout celui des agrégés de l'enseignement secondaire inférieur a cru de 30 % en moyenne, pour l'ensemble des sections. Cela a d'ailleurs un effet, notamment pour la haute école de Bruxelles qui dépend de la Communauté et qui est aujourd'hui à l'étroit dans ses bâtiments.

Je partage votre avis sur la nécessité d'une réflexion tout à fait particulière sur l'offre d'enseignement à Bruxelles. Il serait, me semble-

t-il du rôle du pôle académique de Bruxelles de réfléchir à la manière d'articuler une offre suffisante, en tenant compte des besoins de la population.

**Mme Marie-Martine Schyns (cdH)**. – J'en déduis que le pôle académique sera chargé de cette réflexion. Je n'ai pas d'écho sur les activités de ce pôle, mais une chose est sûre: la réflexion doit progresser, car il y aura, à l'avenir, de plus en plus d'enfants scolarisés à Bruxelles.

## 1.20 Question de Mme Isabelle Moinnet à M. Jean-Claude Marcourt, vice-président, ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et des Médias, intitulée «Réforme du décret AEQES»

**Mme Isabelle Moinnet (cdH)**. – Monsieur le Ministre, le 8 mai dernier, l'Agence pour l'évaluation de la qualité de l'enseignement supérieur (AEQES) organisait une journée d'étude intitulée «La qualité de l'enseignement supérieur en Fédération Wallonie-Bruxelles et en Europe: équilibres et perspectives». Ce fut l'occasion pour l'agence de faire le point sur nos processus d'évaluation externe, sur les nouveaux enjeux de la qualité, mais aussi sur son fonctionnement propre.

En prévision des élections régionales de 2014, l'AEQES avait également publié un Mémoire à l'attention des décideurs. Dans ce document, l'agence appelait à une révision du décret qui organise ses missions et son fonctionnement.

Concernant les méthodes d'évaluation, l'agence réclame davantage de liberté. Ainsi, l'interdiction de publication de données chiffrées est considérée comme décrédibilisant le travail des experts qui ne peuvent de facto pas étayer leur évaluation sur des statistiques.

Par ailleurs, l'agence remet également en cause la longueur du cycle décennal des évaluations, qui est selon elle, critiquée par les établissements, les experts et l'ENQA (*European Association for Quality Assurance in Higher Education*). Malgré l'existence d'une procédure de suivi postévaluation à la demande des établissements, l'AEQES estime que des cycles de 10 ans ne favorisent pas le soutien qu'elle peut apporter aux établissements dans leur démarche de qualité. Dans un avis de juin 2012, elle avait d'ailleurs plaidé pour l'instauration d'un suivi à mi-parcours.

Enfin, notre agence souhaite que ses missions soient étendues. En effet, celles-ci ne couvrent actuellement que les programmes d'enseignement des premier et deuxième cycles initiaux. Or l'expertise de l'AEQES pourrait être mise à contribution pour d'autres niveaux de formation comme les brevets de l'enseignement supérieur

(BES), les masters de spécialisation, les certificats voire même les cours du troisième cycle.

Monsieur le Ministre, voici quelques-unes des nombreuses recommandations de l'AEQES qui a visiblement l'ambition de moderniser son fonctionnement et d'améliorer l'évaluation de nos formations.

Quelle concertation avez-vous mise en place avec l'AEQES à la suite de ce memorandum? Quelles réponses apportez-vous à leurs demandes? Plus généralement, quelles sont vos propositions pour améliorer la démarche de qualité dans nos établissements supérieurs?

**M. Jean-Claude Marcourt**, vice-président et ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et des Médias. – Madame la Députée, lors de la table ronde organisée par l'agence, le 8 mai dernier, un certain nombre de questions ont été abordées qui rejoignent vos préoccupations, telles que la liberté méthodologique, les cycles d'évaluation, l'étendue des missions de l'agence; vous y ajoutez la publication de données chiffrées.

Dans les cadres législatif et budgétaire actuels, toutes ces questions sont à considérer par rapport à deux éléments essentiels: les missions de l'agence et les moyens financiers dont elle dispose, moyens qui n'iront pas en augmentant du fait de la situation budgétaire difficile.

Quelles sont les missions de l'agence, et dans quelle perspective s'inscrivent-elles? Depuis le lancement du processus de Bologne, les développements en matière de gestion de la qualité dans l'enseignement ont été particulièrement rapides: en quinze ans, la grande majorité des pays européens ont établi une agence indépendante chargée de la gestion externe de la qualité, dont les procédures se basent sur des principes et lignes directrices communs adoptés au niveau européen.

Ces développements rapides ont montré une tendance forte vers une approche de la gestion externe de la qualité privilégiant plutôt l'accréditation que l'évaluation formative et l'évaluation plutôt institutionnelle que programmatique.

Sur ces deux points, l'agence demeure une exception dans le paysage européen, sans doute en raison de la particularité de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Il s'agit d'un territoire de petite taille qui possède un système d'enseignement supérieur subsidié à un très haut niveau, composé d'établissements publics et financé par un système d'enveloppes fermées liées au nombre d'étudiants. Cette spécificité a naturellement poussé à une méthode d'évaluation formative qui ne suit peut-être pas tout à fait la tendance européenne générale, mais tente de rester en phase avec les finalités et la culture de notre enseignement supérieur. Ceci explique en partie la volonté de ne pas amplifier le phénomène de marchandisation de l'enseignement supérieur par la publication de

données chiffrées.

Quelle adéquation y va-t-il entre les missions et les moyens financiers? L'approche «programme» pratiquée actuellement, à savoir une évaluation complète, par clusters, tous les dix ans, avec une évaluation de suivi par deux experts à mi-parcours, est moins coûteuse globalement que ce qui est pratiqué ailleurs, c'est-à-dire l'accréditation systématique de programmes tous les 4, 5 ou 6 ans, assortie d'évaluations ou d'accréditations institutionnelles et d'évaluations des professeurs, comme en Espagne par exemple.

S'agissant de l'extension des missions de l'agence aux domaines non couverts actuellement par le dispositif, l'idéal serait évidemment de tout évaluer. Mais ici encore, il faut rester réaliste et prendre en compte les ressources qui sont celles de l'agence aujourd'hui.

Très attaché au développement dans notre enseignement supérieur d'une culture de la qualité, je reste évidemment attentif à toutes ces questions. Je suis conscient qu'il est urgent de mener une réflexion en profondeur sur le fonctionnement de l'agence. C'est la raison pour laquelle j'ai décidé de créer un groupe de travail comprenant tous les acteurs concernés et qui aura pour mission d'émettre des propositions de modification et d'amélioration du décret du 16 janvier 2008.

**Mme Isabelle Moinnet (cdH)**. – Je vous remercie, Monsieur le Ministre. Je regrette que le cadre budgétaire restreint ne permette pas à l'agence d'évoluer, et serais curieuse de prendre connaissance des résultats du groupe de travail que vous allez créer.

#### **1.21 Question de Mme Marie-Martine Schyns à M. Jean-Claude Marcourt, vice-président, ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et des Médias, intitulée «Statut des assistants pédagogiques»**

**Mme Marie-Martine Schyns (cdH)**. – Monsieur le Ministre, je vous avais interrogé en février dernier sur le statut un peu particulier des assistants pédagogiques. Vous aviez répondu que vous aviez chargé l'administration de dresser un inventaire de la situation.

Cet inventaire a-t-il pu être établi? Pouvons-nous connaître le nombre d'assistants pédagogiques qui exercent en Fédération Wallonie-Bruxelles?

Nous avons débattu des différentes pistes permettant d'améliorer le statut de ces assistants, notamment à la suite du refinancement de l'enseignement supérieur. Votre réflexion a-t-elle progressé depuis?

**M. Jean-Claude Marcourt**, vice-président et ministre de l'Enseignement supérieur, de la